



**Conseil d'Administration du samedi 23 septembre 2023**  
**à Mazières en Gâtine, dès 9h**  
**Salle de la mairie**

**Ordre du jour : excusés :** Christian BAILLY remplacé par Dominique MUDET, Jean RAYLET remplacé par Virginie LOTTE, Olivier D'ARAUJO – Guibert Monique (Celles /Belle) - Sourisseau Jean Louis (Champdeniers) - Nérestan Fabienne (La Mothe St Héray) – Pichot Geneviève (Thouars) -

**Présents :** Benoist Michel (Bressuire) – Mudet Dominique (L'Absie) -Lotte Virginie - (Mellois) – Gonnord Laurent (Prahecq) – Baudoin Jean Marie (Niort) – Vouhé Annette (Coulonges / l'Autize) – Pacaud Serghe – Guérin Valérie (Mazières en Gâtine) – Chaigneau André (Ménigoute) – Dufour Jacques (Parthenay) – Cateau Marinette- Billaudeau James (La Crèche) - Bertin Yannick (Pamproux – Teytaud Geneviève (St Maixent) – Landreau Roger (Argenton les Vallées) – Paulus Jean Marie (Loretz- d'Argenton) – Duveau Jacqueline (Saint Varent) -

1. **Approbation du procès-verbal** du CA du 24 juin 2023 : approuvé à l'unanimité des présents
2. Il est toujours triste d'annoncer le **décès d'une des nôtres, Monique Assailly**, présidente de la délégation de Coulonges sur l'Autize nous a quittés cet été. Elle avait pris la décision en Juillet de lâcher la présidence de la délégation tout en restant DDEN. C'est donc Annette VOUHE qui lui succède. Des condoléances ont été envoyées à la famille au nom de l'Union par le président. Autre information : le 14 juillet, **2 de nos collègues**, Claudette Bernaudeau et Cécile Billier ont reçu la médaille de la ville de Frontenay Rohan Rohan. Olivier Poiraud, le maire a souligné notre rôle éminemment important pour le respect de la laïcité et notre rôle de vigie pour que l'élève reste au centre des préoccupations des élus et responsables de l'éducation.
3. **Compte rendu du CDEN** - écoles-collèges de septembre 2023 + Nouvelles candidatures. Il n'y a pas eu de CDEN en septembre la FCPE a interrogé la DASEN et n'a pas eu de réponse. La normalité ce sont 3 CDEN par année scolaire ; Nous n'avons donc d'informations sur la rentrée scolaire. **Proposition de déclaration liminaire pour le CDEN de janvier :** L'école publique, où s'élabore la citoyenneté, impose un espace laïque libre de tout assujettissement religieux ou autre où tous les élèves bénéficient des mêmes droits et se voient imposer les mêmes devoirs. On ne peut abandonner cette mission fondamentale d'une école publique laïque qui prépare et institue la citoyenneté où les élèves rassemblés apprennent à vivre ensemble par-delà leurs appartenances politiques, religieuses ou philosophiques. La morale de l'École de la République ne peut porter la marque d'aucune religion. Elle se doit d'être universelle. De fait, elle ne peut être que laïque pour respecter la liberté de conscience de chacune et chacun.
4. **Selon les DDEN**, pour l'éducation, seule l'intervention de la puissance publique, affranchie de toute tutelle, ecclésiastique ou autre, sans distinction d'origine, sociale, culturelle et autres convictions, est la condition nécessaire de l'égalité des chances pour la formation de citoyens en devenir.

Les DDEN, malgré des demandes réitérées, ne sont jamais sollicités pour une présentation de leur fonction auprès des étudiants de l'Inspé lors d'une rencontre de rentrée alors qu'y sont conviées la MGEN, la MAIF, la Casden etc..Ne nous étonnons pas si les jeunes enseignants ne connaissent le sigle DDEN.

Valérie Guérin intervient sur un cas au collège de Secondigny (refus de chanter l'hymne national par les enfants d'une famille, refus à caractère religieux)

5. Le point sur le concours « Aventure citoyenne » (Jean-Marie Paulus). **Présentation du Concours "l'Aventure Citoyenne" proposé par les DDEN 79 sur le site :** éditorial de Mme Véronique GUGGIARI, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale des Deux-Sèvres. **Charline Denis** la nouvelle CPD chargée notamment de la Mémoire et

Citoyenneté. À la DSDEN a réalisé ou va réaliser une nouvelle communication sur le concours auprès des écoles.

Présentation des flyers (disponibles auprès de Serge Pacaud) et du nouveau - logo réalisés par la commission qui s'est réunie à Argenton l'Eglise sous la présidence de Jean-Marie Paulus

6. **Trésorerie** : changement de trésorier (Marinette Cateau devient trésorière et Olivier d'Araujo trésorier adjoint : changement accepté par tous les membres du CA), l'association est attributaire d'une subvention de **1000 €** au titre du FDVA 2 pour l'année 2023. Invitation jeunesse et sport et DASEN pour une rencontre des associations du département le JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 18H30 À L'HÉLIANTHE, LA CRÈCHE SALLE DE L'HÉLIANTHE - 21 ROUTE DE MOUGON, 79260 LA CRÈCHE. Michel Benoist et Jacques Dufour y représenteront notre Union.
7. **Fédération** - Il est crucial aujourd'hui de reconnaître et renforcer le rôle primordial des Unions départementales dans la fédération, de leur accorder une plus grande autonomie, de les consulter régulièrement et de prendre en compte leurs besoins et leurs préoccupations dans la prise de décision. Rétablir une relation de confiance et de collaboration avec les Unions départementales serait essentiel pour revitaliser et redynamiser la fédération des DDEN. Pour information : le budget 2022 reçu en juin montre un nouveau déficit de 32668,63€, en 2022 un montant de 11380,00€ de cotisations non perçues par rapport au budget 2021 soit l'équivalent de 569 adhésions. Plus que 2 numéros du délégué par année. Désormais il faut commander juste le nombre de timbres correspondant aux DDEN déjà validés, que se passera-t-il quand on aura des candidatures en plus en cours d'année. Pas d'AG cette année, seulement l'AG 2024 à Montpellier et celle de 2025 à Clermont-Ferrand.

8. **Les dates des différents CA et de l'AG** : CA à Mazières en Gâtine salle de la mairie : les **samedis 20 janvier, 9 mars et 22 juin 2024. AG à l'Absie: le samedi 4 mai 2024**

9. Questions diverses

- Voici un résumé des nouvelles directives du nouveau ministre de l'Éducation nationale, telles que rapportées dans les médias : **1. Interdiction du port de l'abaya** en milieu scolaire : Le ministère de l'Éducation nationale a émis une directive interdisant le port de l'abaya et du qamis, une tenue traditionnelle, dans les établissements scolaires, afin de promouvoir l'uniformité et l'égalité au sein des écoles. **2. De nouvelles modalités ont été mises en place pour le baccalauréat**, reflétant des changements dans les méthodes d'évaluation et les matières prioritaires. **3. Renforcement de la lutte contre le harcèlement** - **4. Proposition du Président de la République** : rentrée à l'école maternelle dès 2 ans et tenue unique à l'école.
- **Recrutement** : - Nathalie Lanzy va nous envoyer plusieurs demandes (on peut postuler dès 25 ans) – Gilles Pasquet nouvelle demande sur St Maixent – Marie Claude Guionnet délégation du Marais même élue municipale peut continuer sa fonction de DDEN être élue ne t'empêche pas de conserver ton statut de DDEN et participer au conseil d'école dans une école d'une commune voisine où elle n'exerce aucune fonction d'élue
- **Affaire UCO** : lettre au procureur de la République, au Président de la République et au ministre de l'Éducation Nationale, sur le non-respect des lois de la République : utilisation du nom université réservé au service public, délivrance de diplômes non reconnus .... Le président a envoyé une lettre en s'appuyant sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale, à titre personnel, au procureur, et qu'il va envoyer au président et au ministre.



Le président Michel Benoist



Le secrétaire Serge Pacaud